

COMPTE-RENDU du Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne

Séance du lundi 14 mai 2018

Par convocation en date du 7 mai 2018, les membres du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne se sont réunis, au lieu ordinaire des séances, le quatorze du mois de mai deux mille dix-huit à 14h30 sous la Présidence de Monsieur Paul LIONS.

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de délégués titulaires présents : 8 Nombre de délégués suppléants présents : 0

Nombre de délégués représentés : 0 Nombre de votants : 8

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Monsieur	François	ANTONIOTTI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Madame	Marie-Josèphe	CAPINIELLI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Attilius	CECCALDI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Paul	LIONS	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	François-Marie	MARCHETTI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Pierre	POLI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Maurice	PARIGGI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Jean-Marie	SEITE	Communauté de communes Calvi Balagne

Délégués Absents :

Monsieur	Jean-Baptiste	CECCALDI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Pierre	GUIDONI	Communauté de communes Calvi Balagne

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du mercredi 11 avril 2018,
2. Contrat de ruralité : demande de subvention relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) concernant les travaux d'aménagement des aires de covoiturage et des parcs relais
3. Programme Leader 2014-2020 : modification du plan de financement de la demande de soutien financier portant sur l'inventaire et le diagnostic des sources et fontaines du pays de Balagne
4. SIG Balagne : lancement marché AMO et validation du cahier des charges annexé
5. Rapport de délégation du Président du PETR
6. Adhésion à la fédération nationale des SCOT
7. Questions diverses : Candidature à l'AMI French Mobility

A été nommée secrétaire de séance : Madame Marie-Josèphe CAPINIELLI

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 11 avril 2018

Monsieur le Président présente pour approbation le compte-rendu du Comité Syndical en date du 11 avril 2018. Aucune remarque n'est formulée.

En conséquence, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le compte-rendu du Comité Syndical du 11 avril 2018.

Les précédents comptes-rendus des Comités Syndicaux sont accessibles sur :

http://www.pays-de-balagne.fr/Comite_Syndical_page_94_1,391.htm

Demande de financement au titre du DSIL

Délibération n°2018/017

Le Président rappelle que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural est signataire d'un contrat de ruralité depuis le 19 décembre 2016, qui coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale.

Le PETR du Pays de Balagne, a construit son contrat de ruralité sur la base d'actions, portées par les Communautés de Communes le constituant, pour améliorer l'accès aux soins, la desserte numérique du territoire en haut débit et développer des services de transport en commun. L'objectif et le plan d'actions pour la thématique n°4 s'attache à organiser les mobilités locales et l'accessibilité du territoire. Le Président propose aux membres du comité syndical de déposer une demande de financement portant sur la réalisation de travaux d'aménagements des parcs relais et aires de covoiturage, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), régie par les articles L 2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'aide financière, dont pourrait potentiellement bénéficier le PETR pour la conduite de ce projet, pourrait s'élever à 80 %.

Aussi, il est proposé au comité syndical d'approuver la demande de subvention au titre du DSIL portant sur les travaux d'aménagements des parcs relais et aires de covoiturage, ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet :

Coût estimatif du projet en ht	88 581,00 €
Etat : Dotation de Soutien à l'Investissement Local	48 000,00 €
Etat : TEPCV 1	22 864,80 €
PETR du pays de Balagne : Autofinancement – 20 %	17 716,20 €

Le Comité syndical après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet,
- d'approuver le dépôt de la présente demande de subvention au titre du DSIL ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'investissement portant sur les travaux d'aménagement programmés en 2018
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des chantiers sus-visés.

Programme Leader : modification du plan de financement de la demande de soutien financier portant sur l'inventaire et le diagnostic des sources et fontaines du pays de Balagne

Délibération n°2018/018

Le Président rappelle que, par délibération n°2018/002, le comité syndical a approuvé le projet d'inventaire et de diagnostic des sources et fontaines du pays de Balagne et son plan de financement. Par cette même délibération, le comité syndical a autorisé le Président à solliciter une demande de soutien financier auprès du programme européen Leader 2014-2020.

Suite aux remarques de l'autorité de gestion du programme Leader de la Collectivité de Corse, le Président propose un nouveau plan de financement, comme suit :

Dépenses		Recettes	
Inventaire et diagnostic des sources et fontaines	48 000 €	FEADER 64 %	30 720 €
		Collectivité de Corse 16 %	7 680 €
		Autofinancement 20 %	9 600 €
Total TTC	48 000 €	Total TTC	48 000 €

Le Comité syndical après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le projet d'inventaire et de diagnostic des sources et fontaines d'un montant de 48.000,00€
- DE SOLLICITER une aide financière du FEADER de 64% et une aide financière de la Collectivité de Corse de 16 % sur les dépenses éligibles du projet
- D'ASSURER avoir les ressources budgétaires pour assumer les dépenses induites par le projet, remboursables par les fonds sollicités dans les conditions prévues au PDRC.
- D'APPROUVER le nouveau plan de financement suite aux remarques de l'autorité de gestion du programme Leader.
- D'AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à ce dossier

SIG de Balagne : lancement du marché AMO et validation du cahier des charges annexé

Pas de délibération

Le Président rappelle que dans le cadre du contrat de ruralité signé depuis le 19 décembre 2016, le PETR souhaite mettre en place un SIG agréant toutes les données publiques des collectivités du pays de Balagne, localisant les points d'attrait (commerces, services, loisirs, et sites touristiques naturels et bâtis), les sentiers, routes et rails, les aires de covoiturage, parcs relais, les lignes de transport en commun et points de location de vélos.

Ensuite, il s'agira de développer l'application smartphone « Ma Balagne » dédiée à la mobilité liée aux activités. L'objectif est de faire rayonner les bourgs centres et pôles de proximité en identifiant des « points de rendez-vous » dans les villages et en actionnant le transport solidaire par le biais de l'application.

Le Président souligne que les financements ont été obtenus au titre du FSIL à hauteur de 72,73 % et qu'il convient d'engager le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dont le montant est estimé à 25.000€ ht, pour la mise en œuvre du Système d'information Géographique du pays de Balagne et en validant le cahier des charges ci-joint annexé.

La prestation couvrira les aspects suivants :

- Conseil stratégique et recommandations en matière de systèmes d'informations géographiques,
- Expertise et assistance opérationnelle autour de la mise en place du SIG du Pays de Balagne,
- Assistance à la définition et à la mise en œuvre de solutions complémentaires permettant d'étendre intelligemment le SIG.

La sélection des offres se fera avec la pondération suivante :

➤ Valeur technique 50% :

- Méthodologie proposée pour la réalisation de la mission (30 points)
- Organisation générale de l'équipe pluridisciplinaire, moyens humains et techniques prévus pour cette opération avec les qualifications de chaque intervenant. (20 points)

➤ Prix 40%

➤ Délais 10%

Le comité syndical approuve le lancement du marché relatif à la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et valide le cahier des charges transmis lors de la réunion.

Rapport de délégation du Président du PETR

Pas de délibération

Le Président rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 23 février 2017, le Comité Syndical a délégué au Président l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Bureau ou le Président à chaque exercice de sa délégation.

Compte-rendu des décisions prises par le Président du PETR

- Décision du 23 février 2017 :

Animations périscolaires 2016/2017 et 2017/2018 sur les bonnes pratiques et comportements écocitoyens pour le pays de Balagne.

Une seule offre a été déposée d'un montant de 68 714 € TTC. Cette proposition est supérieure à la prévision budgétaire qui est de 57 600 € TTC. Le marché est déclaré sans suite pour motif économique.

- Décision du 27 juillet 2017 :

Acquisition de six vélos tous terrains à assistance électrique afin de les mettre au service de la surveillance, de l'entretien et de l'animation du territoire par le biais des deux communautés de communes. Une seule offre reçue dans les délais mais ne correspond pas aux caractéristiques techniques demandées.

Relance du marché en incluant une clause de transfert de garantie en cas de cession d'activité et modification des caractéristiques techniques du lot n°2.

- Décision du 27 septembre 2017 :

Acquisition de six vélos tous terrains à assistance électrique afin de les mettre au service de la surveillance, de l'entretien et de l'animation du territoire par le biais des deux communautés de communes. 1 seule offre reçue. Attribution du marché. Montant : 13 650,00 € HT /16 380,00 € TTC

Entreprise retenue :Algajola Sport Nature
.....Résidence Bella Vista 20220 ALGAJOLA
.....Siret : 391 619 400 00016

- Décisions du 27 novembre 2017 :

Organisation d'une Campagne d'arrachages des Griffes de sorcières afin de préserver la biodiversité sur le territoire.

Attribution du lot n°5 : Commune de Galeria "embouchure du Fango". Montant : 591€ HT non soumis à la TVA

Entreprise retenue :Association A Sentinella
.....Route de la mer
.....20245 Galeria

Refonte du site internet du pays de Balagne. Attribution du marché. Montant : 7 340,00 € HT /8 808,00 € TTC

Entreprise retenue :Isula Informatique
.....avenue Paul Doumer, 20220 L'Ile-Rousse
.....Siret : 525 398 020 00020

Acquisition d'un ordinateur pour le SIG de Balagne.

Relance du marché en modifiant le cahier des charges qui n'est pas adapté.

Mission de programmation et de suivi relative à l'implantation de lampadaires solaires pour l'éclairage public. Résultat de la consultation et attribution du marché. Montant : 16 800,00 € HT / 20 160,00 € TTC

Entreprise retenue :Groupement Corsica Lume
.....cabinet Process environnement et cabinet éclairage énergie conseil
.....Résidence Matunera, BP 25, 20620 Biguglia
.....Siret : 488 578 535 00012

- Décisions du 5 mars 2018 :

Organisation d'une Campagne d'arrachages des Griffes de sorcières afin de préserver la biodiversité sur le territoire.

Attribution des lots n°1, 2, 3 et 4

Entreprise retenue :Association I Sbuleca Mare
.....3, a Casazza, 20214 Calenzana
.....Siret : 443 459 948 00010

Montants :

Lot 1 : Commune de l'Île-Rousse "Île de la Pietra" **Montant : 1 400 € HT** non soumis à la TVA

Lot 2 : Commune de Corbara « Plage de Bodri » **Montant : 1 400 € HT** non soumis à la TVA

Lot 3 : Commune de Lumio « Pointe de Spano » **Montant : 2 700 € HT** non soumis à la TVA

Lot 4 : Commune de Calvi « Pointe de la Revelata » **Montant : 2 700 € HT** non soumis à la TVA

Acquisition d'un ordinateur pour le SIG de Balagne. Attribution du marché. Montant : 3 300,00 € HT / 3 960,00 € TTC

Entreprise retenue :Calvi 2B informatique
.....avenue Santa Maria, 20260 Calvi
.....Siret : 434 625 521 00019

Adhésion à la fédération nationale des SCOT

Pas de délibération

Le Président rappelle que la Fédération nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

Il indique que le pays de Balagne est membre de la fédération depuis plusieurs années et que la cotisation annuelle est d'un montant de 300 euros.

En conséquence, il est inutile de prendre une délibération.

Questions diverses

Candidature à l'AMI French Mobility

Pas de délibération

Le Vice-Président rappelle que l'Appel à Manifestation d'Intérêt "French Mobility - Territoires d'Expérimentation de Nouvelles Mobilités Durables" s'inscrit dans une démarche globale en faveur des nouvelles mobilités répondant aux spécificités régionales afin de correspondre aux besoins locaux, notamment ceux des territoires peu denses, ruraux et de montagne.

Cet appel à manifestation d'intérêt a été présenté au sein du Comité Technique des transports intérieurs de la Corse auquel prennent part la plupart des EPCI et qui est animé par la Collectivité de Corse, chef de file de l'intermodalité. Un projet commun a émergé de ce comité technique et a fait ensuite l'objet de plusieurs réunions entre les partenaires. 5 intercommunalités portent le projet avec pour chef de file le Pays de Balagne. Elles sont aidées de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ainsi que de la Collectivité de Corse, en charge de l'organisation du transport collectif interurbain. La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien est elle aussi associée et devrait permettre de faire bénéficier de son retour d'expérience car elle gère une navette maritime dans le golfe d'Ajaccio depuis 2 ans. Enfin il s'agira d'associer les bateliers qui proposent déjà le service en période estivale.

Le projet se nomme : **Nave Nostrum** – NAVettes inNOvantes STRucturantes RUrales et Maritimes

Il s'agit d'expérimenter des navettes maritimes comme mode de transport collectif innovant à l'échelle régionale desservant les polarités côtières entre l'Île-Rousse et Bonifacio.

Dans le cadre de cet AMI, la candidature consiste à programmer une étude pré-opérationnelle précisant les modalités techniques, juridiques et financières. Elle devra définir des critères devant permettre de valider l'expérimentation pour la pérenniser.

Le coût total de ce projet est estimé à 200 000 € HT qui pourraient être financés comme suit :

AMI TENMOD	100 000 €
CPER – AUE	60 000 €
Autofinancement	40 000 €
TOTAL	200 000 €

M. Jean-Marie SEITE souligne que, lors des réunions collectives, il a été envisagé que le PETR du pays de Balagne soit le chef de file du projet. Cependant, suite à une requête auprès de l'ADEME, l'autofinancement ne peut être constitué par un équivalent « temps de travail » des agents des collectivités partenaires. En conséquence, la dépense d'autofinancement n'étant pas prévu au budget, il semble que le projet devrait être porté par la Collectivité de Corse sur toute la façade maritime ouest de la Corse. Ce projet pourra être retravaillé pour la seconde échéance de candidature au 31/10/2018.

TEPCV : Mission de programmation et de suivi relative à l'implantation de lampadaires solaires pour l'éclairage public

Le Président informe les membres du comité syndical qu'il a écrit aux communes souhaitant implanter des lampadaires solaires afin de leur demander de bien vouloir vérifier les emplacements, confirmer ces points d'implantation, s'assurer de la maîtrise foncière et procéder aux demandes d'autorisation si nécessaire.

Concernant le matériel envisagé, en raison de contraintes liées à l'éclairage public, le prestataire nous indique que les panneaux solaires devront être d'une hauteur de 5 mètres. Le fonctionnement à plein régime toute la nuit n'est pas envisageable et implique la mise en place de coupures avec utilisation possible de détecteur sur les lampadaires.

Par ailleurs, afin d'éviter les risques de vol, la batterie sera positionnée en partie haute du mât.

Le Président demande aux membres du comité syndical de valider les caractéristiques techniques décrites ci-dessus et propose de solliciter le prestataire afin de réaliser la rédaction du DCE.

Contrat de ruralité : axe 3 - attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc.)

Dans le cadre de la thématique n°3 du contrat de ruralité, le territoire du pays de Balagne a souhaité mettre en place la résorption des zones blanches et l'amélioration des débits via les actions décrites ci-dessous :

- action n°2 : raccordement des villages à la fibre optique
- action n°3 : implantation de « hot spots » wifi pour un accès public gratuit sur les lieux touristiques et places de villages

La Collectivité de Corse a engagé un programme d'aménagement numérique. Un marché public d'un montant de 100 millions d'euros a été attribué. A ce titre, elle suspend toute initiative d'une autre collectivité visant à déployer le haut débit sur son territoire. Or, le marché public attribué ne couvre pas la totalité de la Corse. Il est impératif de connaître le schéma d'intervention de la CdC pour programmer des investissements complémentaires en Balagne.

M. Pierre POLI suggère de demander officiellement à la Collectivité de Corse le schéma de déploiement du numérique en Balagne.

Projet de territoire du pays de Balagne

Le Président informe les membres du comité syndical que les deux Communautés de communes de Balagne sont destinataires d'un courrier recommandé portant sur une demande d'approbation du projet de territoire lors de leur prochain conseil communautaire.

Le Président rappelle que ce document a été soumis pour avis à la conférence des maires le 16 mars 2018 et au conseil de développement le 23 mars 2018. Une consultation a ensuite été faite par courriel auprès du conseil de développement et des communes pour recueillir d'éventuelles contributions avant le lundi 30 avril 2018.

SCoT de Balagne

Le cabinet d'étude Opera a signé le protocole conventionnel de résiliation du marché d'élaboration du SCOT de Balagne mais n'a pas communiqué les documents qu'il s'engageait à fournir avant le 31 mars 2018. Ceux-ci sont les suivants :

- le diagnostic socio-économique actualisé
- l'état initial de l'environnement

- le PADD rédigé
- le DOO en l'état actuel de sa réalisation
- l'ensemble des présentations, rapports et compte-rendus de la concertation.

Le comité syndical souhaite qu'un courrier recommandé soit adressé au prestataire afin de l'inviter à faire le nécessaire rapidement.

Concernant l'accompagnement de l'Agence de l'Urbanisme de la Corse sur le projet, une réunion technique doit être programmée début juin. M. Attilius CECCALDI souhaite que les élus s'approprient beaucoup plus le SCoT et le portent de manière à éviter que les techniciens travaillent seuls.

Locaux du second étage de la mairie de l'Ile-Rousse

La commune de l'Ile-Rousse nous a transmis la délibération du conseil municipal n°29/2018 datant du lundi 16 avril 2018 relative à la mise à disposition de locaux au pays de Balagne. Elle mentionne que le conseil municipal nous met à disposition un local situé au second étage de la mairie de l'Ile-Rousse pour y aménager le siège du PETR, tout en réalisant les travaux nécessaires à nos frais.

Elle précise que « les modalités de cette mise à disposition seront précisées ultérieurement dans une convention, dès les travaux terminés. »

Le comité syndical souligne qu'il ne peut engager les travaux sans bail. Il charge le président de contacter le Maire de l'Ile-Rousse pour négocier un bail comportant une clause relative aux travaux que le PETR fera exécuter et aux modalités de leur imputation sur le loyer mensuel et la durée de cette imputation .

* * * * *

Calendrier :

- Réunion le mardi 15 mai 2018 à Corbara à 15h30 : 3ème Conférence des Maires en présence de M. Saveriu LUCIANI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse, pour échanger et débattre sur un schéma des infrastructures d'alimentation en eau de la Balagne.
- Salon de restitution thermographie aérienne le vendredi 25 mai de 10h à 17h à la salle du conseil municipal de l'Ile-Rousse
- Salon de restitution thermographie aérienne le samedi 26 mai de 10h à 17h à la salle de réunion du complexe sportif à Calvi
- Réunion le mercredi 30 mai à Cateri à 16h00 : Première réunion de présentation du site internet du pays de Balagne avec la société Isula Informatique
- Réunion le mercredi 30 mai à Cateri à 14h00 : Comité technique et comité de pilotage de la PREH Balagne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00

Fait à Cateri, le 15 mai 2018

Le Président, M. Paul LIONS

Liste des délibérations du comité syndical du lundi 14 mai 2018

Délibération n°2018/017	Demande de financement au titre du DSIL
Délibération n°2018/018	Programme Leader : modification du plan de financement de la demande de soutien financier portant sur l'inventaire et le diagnostic des sources et fontaines du pays de Balagne